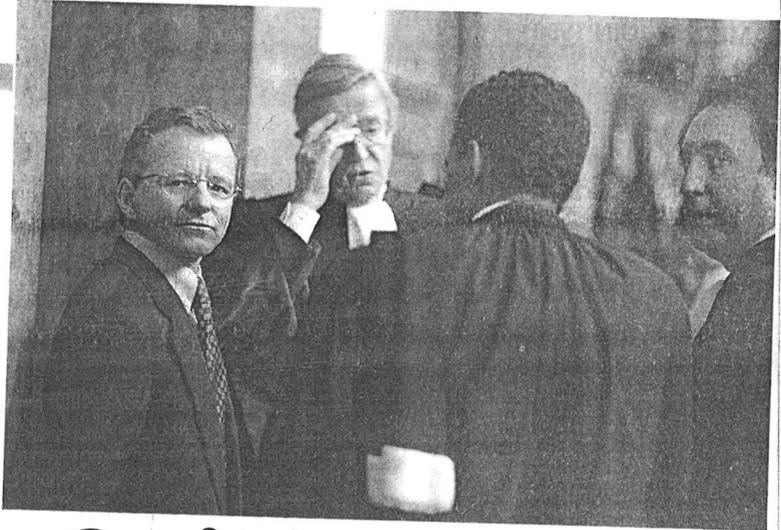


Alain Carignon et trois de ses défenseurs

Avant de se retirer pour un long délibéré, la Cour a entendu les trois avocats de l'ancien maire de Grenoble livrer un dernier combat... pour « l'honneur d'un homme »

PHOTO JEAN-MARC COLLIGNON



Procès Carignon : rendez-vous le 9 juillet

Le procès en appel d'Alain Carignon et des sept autres prévenus de l'affaire Dauphiné-News est terminé. Peu après 14 heures hier, la dernière plaidoirie étant achevée, la Cour s'est retirée sur cette annonce du président Dulin : « l'arrêt sera rendu le 9 juillet prochain à 13 h 30 ». Pour l'ancien maire de Grenoble et son conseiller Jean-Louis Dutaret, pour Jean-Jacques Prompsy et son ancien concurrent Marc-Michel Merlin, tous prévenus de corruption et qui, en conséquence, risquent un retour en prison, une longue attente commence.

Tout au long des débats, Alain Carignon était entouré de cinq avocats. Trois seulement ont plaidé hier, Alex Ursulet et le Bâtonnier Guy Danet du barreau de Paris ainsi que le stéphanois André Buffard.

C'est le premier cité, mais dernier arrivé dans le dossier, qui devait entamer cette longue série d'explications. Si Alex Ursulet a, bien sûr, abordé le fond du dossier, il s'est toutefois essentiellement consacré à décrire son environnement, le travail ayant été réparti entre les défenseurs. Ainsi, d'entrée, il fera part à la Cour de sa peur au moment de plaider : « peur que les apparences jouent contre mon client, peur que dans ce dossier toutes les

cartes ne soient pas retournées et que certaines d'entre-elles soient biseautées ». Plus loin, l'avocat parisien ajoutera : « s'agit-il du procès d'un homme ou de celui d'une époque où la France a mal à ses hommes politiques. La France d'Urba, de Médecin, de Boucheron, de Palat, de Tapie dans laquelle Carignon pourrait faire figure de victime expiatoire ».

« LAMENTABLE ACCUSATEUR »

Second à parler, M^e André Buffard mettra toute sa verve à attaquer un des aspects les plus accablants du dossier, à savoir les témoignages à charge pesant sur son client. Et de la verve, l'avocat stéphanois n'en manque pas, son humour pouvant se révéler meurtrier à l'occasion.

Principal accusateur parmi les principaux prévenus, Marc-Michel Merlin fit en premier les frais de ces traits : « Un mystère absurde demeure. Pourquoi Marc-Michel Merlin a-t-il payé avant l'attribution du marché de l'eau, pendant et même après ? A cette question, il répond toujours que c'était pour rester dans la course. Dès qu'il est embarrassé, Marc-

Michel Merlin répond toujours qu'il voulait rester dans la course ».

Pas de quartier, non plus, pour Patrick Thull : « il a déclaré avoir voulu quitté Grenoble car cette ville prenait le même chemin que Nice. Et où est-il allé ce M. Thull torturé par l'angoisse ? Travailler chez Dumez à Vichy pour organiser là-bas les opérations de la Lyonnaise des Eaux et de Dumez. Le voilà maintenant au carrefour de nombreuses affaires et c'est par peur de la prison qu'il a chargé Carignon ». Enfin, Denis Bonzy, traité de « lamentable accusateur », fut aussi de la fête : « Il a lui aussi bénéficié des largesses de Merlin, monté une imprimerie avec de l'argent tiré d'un compte suisse et c'est comme un pénitent qu'il a confessé au juge... les péchés de Carignon ».

UNE LARME MAIS PAS DE CRIS

Au terme de ce redoutable exercice de style, restait au bâtonnier Danet un exercice plus ingrat : plaider le droit. Brandissant les lois d'amnistie ici, la prescription là, l'avocat s'est attelé à

démontrer que l'essentiel des faits reprochés à son client devait être passé par perte et profits et que le peu qui restait ne devait lui coûter ni cet excès d'indignité ni un trop lourd châtement.

D'autant que, pour Guy Danet : « il ne peut être question de corruption, personne n'étant capable de déterminer la réalité de cet accord et encore moins de le dater ». Et le même de conclure en demandant à la Cour la requalification des faits reprochés à son client : « qu'on rende son honneur à cet homme ».

Ultime réconfort pour Alain Carignon, comme au premier jour du procès, un quarteron d'admirateurs avait fait le voyage de Grenoble, en autobus, pour venir le soutenir. Des dames, pour la plupart, armées de pancartes et qui n'ont pu retenir une larme au moment où leur champion a quitté la salle d'audience. Une larme mais pas de cris. Une consigne de silence avait été imposée par celui qui était chargé d'encadrer cette manifestation, un monsieur d'un âge, mais à l'allure martiale, semblable à un cousin lointain du regretté Noël Roquevert.

RENÉ RAFFIN